



# Arrêté Municipal

TECH 2024 / 0083

Service Technique

Nous, Maire de Saint-Aubin-lès-Elbeuf,

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu la nécessité de faire entrer des camions semi-remorque dans l'enceinte du stade André ROUSSEL,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la rue Anatole FRANCE sur une distance de 20 m de chaque côté de l'entrée du stade André ROUSSEL, afin de faciliter la giration des camions lors de l'entrée et à la sortie du stade lors des travaux de réfection du terrain synthétique,

## ARRÊTONS CE QUI SUIT

**Article 1 : Du MERCREDI 29 MAI 2024 8 HEURES AU VENDREDI 19 JUILLET 2024 17 HEURES**

Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur une distance de 20 m de chaque côté de l'entrée véhicule du stade André ROUSSEL situé rue Anatole France.

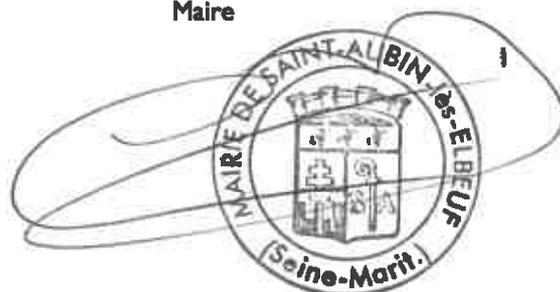
**Article 2 : La Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF sera chargée de la mise en place de la signalisation conforme à l'instruction interministérielle.**

**Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

Fait à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le vendredi 24 mai 2024

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Centre d'Incendie et de Secours de Saint Aubin les Elbeuf  
- Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf  
- Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF

Karine BENDJEBARA-BLAIS  
Maire



Hôtel de Ville  
Esplanade de Pattensen  
CS 60015  
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84  
Télécopie 02 35 87 96 09

Email : [mairie@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:mairie@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr)  
Site internet : [www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](http://www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr)